



**BULLETIN D'ADHESION AU SNPSC
ASSOCIATIONS ET SOCIETES 2023**

N° ADHERENT :
(Cadre réservé au syndicat)

Nature de l'établissement: Association loi 1901 Société (de quel type ?)

Nom de l'Association ou de la Société (en majuscules) :

Adresse du siège social (en majuscules) :

Code postal Ville.....

Téléphone :

Fax :

Portable :

Courriel (en majuscules):

Site internet (en majuscules) :

Souhaitez-vous que l'ensemble de vos coordonnées soit diffusé et apparaisse sur le site internet du syndicat : OUI NON

Représentant de l'Association ou de l'Entreprise:

Président Gérant Autre (à préciser)

Nom (en majuscules)

Prénoms (en majuscules)

Adresse (en majuscules).....

Code postal Ville (en majuscules).....

Téléphone Portable.....

Courriel (en majuscules).....

	1er SALARIE	2ème SALARIE	3ème SALARIE	4ème SALARIE
1/ COTISATION SYNDICALE (Obligatoire pour souscrire à la RC Pro) Pour les associations ou sociétés employant un BE spéléo, DEJEPS spéléo et/ou canyon	210 €	125 €	125 €	125 €
2/ RC PRO Pour les associations ou sociétés employant un BE spéléo, DEJEPS spéléo et/ou canyon	494 €	209 €	209 €	209 €

3/ OPTION : ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT (Nominatif)

Indemnités journalières en cas d'accident dans l'exercice de la profession, à hauteur de 50€/jour moins 8 jours de carence

Nom et Prénom de l'employé :	100 jours 192 €	200 jours 335 €	300 jours 440 €

Je donne une « **COTISATION VOLONTAIRE (4)** » (sans avantage fiscal) au SNPSC pour aider aux actions syndicales ou une « **COTISATION de SOUTIEN 30 € (4)** »

Montant du versement :

Je souhaite recevoir l'attestation individuelle d'utilisation de la fréquence radio du SNPSC afin de prétendre à l'utilisation des différents réseaux de secours en montagne existants : OUI NON

TOTAL :
(1+2+3+4)

Paiement par chèque

Informations importantes :

- Il est rappelé que seules les activités encadrées par des BE Spéléo ou DE JEPS Spéléo, ou DEJEPS Canyoning sont assurées par le contrat du SNPSC. Ainsi, les sociétés adhérentes employant des professionnels non titulaires d'un BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo ne sont pas couvertes par le contrat d'assurances du SNPSC pour les activités que ceux-ci encadrent. Il incombe donc à ces sociétés de par leur obligation d'assurance, d'établir un contrat spécifique relatif à cette situation.
- **Peuvent adhérer au SNPSC :**
 - Les titulaires du BEES 1 Spéléologie, du DEJEPS Spéléologie et/ou Canyoning, les titulaires du DESJEPS Spéléologie
 - Les stagiaires en cours de formation du DEJEPS Spéléologie et/ou Canyoning et du DESJEPS Spéléologie
 - Les associations et sociétés employant des stagiaires ou titulaires des diplômes cités ci-dessus.

Cochez les cases CARTES/BREVETS/QUALIFICATIONS dont vous êtes titulaire.

IMPORTANT - Pour bénéficier de la couverture assurance CONTRAT GROUPE négocié pour vous par le SNPSC dans la mesure où votre (vos) activité(s) entre(nt) dans le cadre des activités assurées. Vous devez au préalable, obligatoirement avoir transmis la copie de ce(s) diplômes au SNPSC. Si vous êtes déjà adhérents, nous conservons la copie de vos diplômes précédemment envoyés. Envoyez nous vos nouveaux diplômes et attestation de recyclage

BEES 1 Spéléologie:	<input type="checkbox"/> Titulaire	
DE JEPS Spéléologie:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
DE JEPS Canyoning:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
DES JEPS Spéléologie	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
Autres diplômes professionnels sportifs:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
Autres diplômes professionnels sportifs:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
Autres diplômes professionnels sportifs:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
Autres diplômes professionnels sportifs:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
<input type="checkbox"/> BAPAAT	<input type="checkbox"/> Qualifications fédérales :.....	<input type="checkbox"/> Autres :.....

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à respecter la charte de qualité pour adhérer au syndicat.

Date :

Signature de l'adhérent :

DEFINITION DES ACTIVITES ASSUREES

- La spéléologie, y compris la spéléologie glacière, le canyon, la via ferrata, le VTT, la randonnée pédestre, la raquette à neige, l'escalade, canoë, kayak rafting et disciplines associées, la course d'orientation. **Sous réserve que l'adhérent au SNPSC assuré soit détenteur des brevets lui autorisant la pratique professionnelle de ces disciplines, qu'il communique au SNPSC une copie des diplômes concernés, et qu'il soit détenteur d'une carte professionnelle en cours de validité.**
- Toutes techniques d'alpinisme pour accéder au lieu de l'activité, tyrolienne avec cordes ou câbles, encadrement de parcours aériens forestiers (à l'exclusion de l'exploitation de parcours publics ou privés)
- Toute action de formation théorique et pratique aux techniques d'évolution sur cordes, y compris pour la formation des cordistes, à l'exclusion des travaux d'accès difficile réalisés.

ETENDUE TERRITORIALE

- La garantie s'exerce dans le monde entier sous réserve que la présence, à l'étranger, de l'assuré ou des préposés en mission soit inférieure à six mois.

Il sera adressé à tous les adhérents assurés un exemplaire du résumé du contrat d'assurance en même temps que l'attestation d'assurance.

Cadre réservé au syndicat

Date de paiement
Banque
N° de chèque/Ordre de virement
Montant

<input type="checkbox"/> Reçu
<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance
<input type="checkbox"/> Exemplaire du contrat
<input type="checkbox"/> Fichier